

# Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 15 juin 2021

Le quinze juin deux mille vingt-et-un, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Hombleux, légalement convoqués, se sont réunis, à la salle des fêtes de Hombleux sous la présidence de Mr Éric LEFEBVRE, Maire.

**Vu la loi d'urgence 2020-290 pour faire face à l'épidémie de COVID 19 et notamment son article 2 modifiant le quorum des membres nécessaires pour une réunion de conseil municipal,**  
**Vu l'ordonnance 2020-330 de continuité budgétaire,**  
**Vu l'ordonnance 2020-391 visant la continuité de fonctionnement de service**

**Etaient présents** : Mr Lefebvre E (maire), Mrs et Mmes Deshayes N, Van Moorlegem D, Polin J, Marat S (adjoints au maire) Mrs Rambour N, Frison F, Henocque N, Mace J, Mmes Parmentier S, Bednarski ML, Loridant S,

**Etaient absents excusés** : Mmes Nobécourt M (pouvoir M.LEFEBVRE E), Voisin I (pouvoir M.HENOCQUE), Carole DUMONT (pouvoir M.FRISON), M. COSTA C (pouvoir Mme Polin J)

**Etaient absents** : Mrs Urbaniak M, Dupré B, Mme Villain

**Secrétaire de séance** : M. VAN MOORLEGHEM

*Convocation du 10-06-2021*

*Membres en exercice : 19*

*Membres présents : 12*

*Pouvoirs : 4*

*Membres votants : 12 + 4 pouvoirs*

La feuille d'émargement est signée par les présents.

**La séance du conseil est donc ouverte à 20h00, il rappelle l'ordre du jour :**

1. Approbation du Compte rendu du conseil du 13/04/2021
2. Subvention Associations
3. Voirie rue du monument
4. Emprunt voirie
5. Convention KALISTA
6. Vente terrain communal
7. Point sur les élections
8. Point information école
9. Vente d'arbres peupliers
10. Questions diverses

Monsieur le Maire signale que la FDE 80 nous a envoyé un mail cet après-midi pour délibérer sur l'adhésion de la commune de SALOUEL à la FDE 80. Je vous demande l'autorisation de rajouter cette demande à l'ordre du jour Après en avoir délibéré le conseil accepte à l'unanimité cet ajout

## **1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 13-04- 2021**

Aucune remarque n'est faite le compte rendu est adopté :

Pour : 9 voix + 3 pouvoirs

Contre : 1 voix

Abstentions : 2 voix + 1 pouvoir

## **2) SUBVENTION ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu trois demandes de subvention des associations suivantes :

CODFL, COFELOBAC et VCL

Il informe le conseil qu'en 2020 le CODFL et le COFELOBAC n'ont pas reçu de subvention faute d'animations à cause de la crise sanitaire, VCL avait reçu une subvention en 2020 de 300 €

Pour 2021 Monsieur le Maire propose de verser :

- 1530 € au CODFL et au COFELOBAC.
- 300 € à VCL

**Après en avoir délibéré les membres du conseil :**

Décident de verser la somme de :

- 1350 € au CODFL 10 voix pour et 4 pouvoirs (Mme Parmentier et M. Rambour n'ont pas pris part au vote)
- 1350 € au COFELOBAC à l'unanimité (pas de membres présents au conseil)

- 300 € à VCL 10 voix pour et 3 pouvoirs (M. Frison et Mme Loridant n'ont pas pris part au vote)

### 3) VOIRIE DE CANISY RUE DU MONUMENT

Monsieur le Maire explique que lors de la séance du 23 février 2021, suite à l'ouverture du deuxième appel d'offre (le premier étant beaucoup trop élevé), le conseil avait voté à l'unanimité le montant des travaux de la rue du monument à CANISY pour un montant HT de 170 151.03 € soit 204 181.24 € TTC.

Aujourd'hui nous avons besoin d'une délibération pour approuver le choix de l'entreprise COLAS qui a été la mieux placée

Monsieur le Maire propose au conseil de bien vouloir statuer sur cette entreprise.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **retient l'entreprise COLAS pour un montant de 170 151.03 € HT soit 204 181.24 € TTC**
- **autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire**

Monsieur le Maire informe que les travaux devraient commencer la 1ere quinzaine de septembre, il souhaiterait également réunir les riverains de cette rue avec l'entreprise COLAS pour leur expliquer ce qui va être réalisé en travaux bien sûr avec une jauge de 40 personnes ce qui devrait suffire

Ci-dessous le tableau récapitulatif avec les organismes qui ont été contactés pour des subventions

<b>organisme</b>	<b>envoie</b>	<b>Retour</b>
Communauté de Commune Est de la Somme	10/03/2021	En attente de délibération
Sous-Préfecture Péronne	10/03/2021	refus
Conseil départementale Agence Routière Départementale	10/03/2021	refus
Conseil Régional Hauts de France	10/03/2021	accord de principe mais à compléter
Agence de l'eau	10/03/2021	En attente

Cout Total du Projet	170 151.03 € HT soit	204 181.24 € TTC
• Fonds de concours CCES - 25 % du montant des Travaux HT		40 600.00 €
• Fonds de relance Hauts de France - 30 % du montant des Travaux HT		51 045.31 €
• Fonds de subventions Agence Eau - 40% du montant HT des travaux éligibles		9 571.00 €
Montant à Charge de la commune		102 964.93 € TTC
Dont TVA : 34030.21€		
Montant HT		68 934.72 € HT

### 4) EMPRUNT VOIRIE

Monsieur le Maire explique que lors de la séance du 23 février 2021, le conseil avait voté à l'unanimité le montant des travaux de la rue du monument à CANISY pour un montant HT de 170 151.03 € soit 204 181.24 € TTC.

Monsieur le Maire rappelle que ce projet est inscrit au budget de la commune qui a été voté et approuvé par le conseil le 13 avril 2021

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé et après échange de vues, prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté ainsi que son financement.

Il décide de demander au CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE, l'attribution d'un prêt destiné au financement de ces travaux de voirie. Les caractéristiques du prêt proposé par le CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE sont les suivantes :

- Montant : 70 000 €
- Durée : 10 ans
- Taux fixe : 0.69 %
- Périodicité : annuelle
- Amortissement : progressif du capital
- Frais de dossier : 150 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à réaliser l'emprunt tel que décrit ci-dessus et l'autorise à signer tous documents se rapportant à cette affaire  
Monsieur le Maire signale également qu'ils vont renégocier tous les emprunts du crédit agricole ce qui reviendrait à avoir un gain total de 10 000 €. Le sujet sera abordé lors d'un prochain conseil

## **5) CONVENTION KALISTA**

Monsieur le Maire expose que par une autorisation de voirie en date du 1<sup>er</sup> juillet 2003, la Commune a autorisé la société Infinivent, à utiliser ses chemins communaux et ses voies communales pour la construction et la maintenance du parc éolien dit de « Hombleux 2 », implanté sur le territoire de la Commune.

Par ailleurs, l'Exploitant et la Commune ont conclu le 13 janvier 2011 une convention de servitude de passage de câbles sous le « Chemin rural n°10 de Voyennes à Esmery-Hallon » et sous le « Chemin rural n°20 de la Briqueterie aux Flaques à Canard », au profit de la parcelle cadastrée section C numéro 174, Ils ont également conclu le même jour une convention de servitude de passage de câbles sous le « Chemin rural n°17 de Voyennes à Ham », au profit de la parcelle cadastrée section ZA numéro 27,

L'Exploitant est en train de mener le projet de renouvellement du Parc Eolien Actuel dont le but est de procéder au renouvellement des 4 éoliennes existantes par 3 nouvelles éoliennes à des emplacements différents.

L'accès aux Eoliennes du Nouveau Parc éolien se fera en tout ou pour partie à partir de la voirie communale et des chemins ruraux desservant les parcelles destinées à recevoir une ou plusieurs Eoliennes pour lesquelles des baux seront conclus entre les propriétaires desdites parcelles et l'Exploitant. Ainsi, l'utilisation et le renforcement des voies communales et chemins ruraux appartenant à la Commune seront nécessaires pour la construction, l'exploitation et le démantèlement du Nouveau Parc éolien, ainsi que pour le démantèlement du Parc Eolien Actuel. L'Exploitant souhaite donc obtenir l'accord de la Commune pour utiliser et renforcer les voies communales et chemins ruraux et pour enterrer des câbles sous ces chemins et voies.

L'Exploitant souhaite également obtenir l'accord de la Commune pour que certaines Eoliennes du Nouveau Parc éolien puissent surplomber les chemins ruraux, et parcelles communales. L'Exploitant souhaite aussi conserver ces droits pour le Parc Eolien Actuel.

Enfin dans le cadre de mesures d'accompagnement du projet de Nouveau Parc éolien l'Exploitant souhaite obtenir l'accord de la Commune pour planter des haies en bordure des voies communales ou des chemins ruraux. Une convention de renforcement et d'utilisation des voies communales et chemins ruraux devra être signée entre la société Kalista et la commune de Hombleux, C'est pourquoi je vous demande l'autorisation de signer cette convention.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

## **6) VENTE TERRAIN RUE DU CRAON**

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu une demande d'achat de terrain rue du Craon jouxtant la parcelle E671. Cette parcelle fait partie du terrain de foot, c'est un chemin qui mène à celui-ci mais n'est plus emprunté, la superficie totale de cette parcelle est de 65 m<sup>2</sup>.

Si le conseil municipal est d'accord pour vendre ce bout de parcelle, le futur acquéreur propose un budget entre 1500 € et 2000 € charge à lui du bornage, de la division parcellaire et des frais de notaire.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à se renseigner auprès du notaire et d'un géomètre pour le bornage. La vente de la parcelle sera remise à l'ordre du jour lors d'un prochain conseil.

## **7) INFORMATION ECOLE**

Monsieur Nicolas DESHAYES prend la parole :

### **– Concernant le matériel informatique de l'école :**

L'achat des 15 PC (13 petits et 2 plus puissants pour le FabLab) a été réalisé, nous avons reçu l'accord de subvention dans le cadre du plan de relance à hauteur de 70 %.

Il est prévu l'acquisition d'un TBI et de caméras HUE ce qui sera fait pendant les vacances et sera en place pour la rentrée de septembre

### **– Concernant les sorties de fin d'année :**

Les autorisations de sortie de l'académie sont arrivées tardivement donc difficile de trouver des endroits où l'on accepte les écoles. Il est donc prévu une journée piquenique pour toute l'école avec une séance de cinéma.

Pour la classe de CM2, qui n'a pu bénéficier de la classe de neige cette année, une escapade de deux jours à « Escalh'events » sur l'annexe de BACQUENCOURT est prévu les 28 et 29 juin prochain. Le repas du soir sera à la charge de la commune et le petit déjeuner à la charge de l'association « les amis de l'école »

L'école étudie la possibilité de partir en classe de neige tous les trois ans avec les CE2-CM1-CM2 cela permettrait de faire des économies principalement en transport

– Concernant le jardin de l'école

Nous avons reçu une demande de création d'un espace potager par l'équipe enseignante, après réflexion il est apparu que nous avons un endroit à proximité de l'école qui permettait la création du « Jardin de l'école » avec création d'un poulailler juste à côté (les déchets de cantine pouvant être donnés aux poules). L'équipe enseignante a approuvé cette proposition.

## **8) VENTE PEUPLIERS**

Monsieur le Maire explique qu'il y a 57 peupliers situés dans le marais de Tonvois, 14 route de Grécourt et 64 autour de l'arboretum soit un total de 135 peupliers.

Monsieur le Maire demande au conseil s'il faudra replanter des peupliers en remplacement de ceux coupés ou les remplacer par une autre variété d'arbre. Ceux de l'arboretum ne seront pas replantés à cause du canal seine nord chargé à eux de dessoucher. Les houppiers devront être stockés quelques mois sur place

Des devis ont été demandés pour la coupe et une seule proposition d'achat sur pied à 7000 € nous est parvenue de la scierie Nobécourt.

Nous attendons une proposition de la société Conversant de Fourdrinoy depuis plus d'un mois. Si toujours pas de réponse à la fin du mois de juin, Monsieur le Maire demande s'il peut valider le devis de l'entreprise Nobécourt

Nous avons contactés l'ensemble des propriétaires riverains pour savoir leur position sur une éventuelle vente en commun. Ces arbres seront abattus après les récoltes avec accord des propriétaires exploitants, cela pourrait donc être fait début septembre.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire

- à signer le devis de 7 000 € si aucun autre devis ne lui est parvenu à la fin du mois de juin
- à retenir la Scierie Nobécourt pour effectuer ces travaux

## **9) INFORMATIONS ELECTIONS**

Monsieur tenait à informer le conseil municipal qu'il a été très difficile d'obtenir des assesseurs pour la tenue des bureaux de vote du 20 et 27 juin pour les élections départementales et régionales.

A ce jour, soit 4 jours avant le 1<sup>er</sup> tour il manque encore 5 personnes.

## **10) ADHESION COMMUNE DE SALOUEL A LA FDE80**

Monsieur le Maire précise que la ville de Salouël a demandé son adhésion à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme. Par délibération du 28 mai 2021, le Comité de la Fédération a approuvé l'adhésion de la ville de Salouël à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme, qui sera rattachée au secteur Amiens-Métropole. Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

Se déclare favorable à l'adhésion à la FDE 80 de la ville de Salouël.

## **11) QUESTIONS DIVERSES**

- Madame Sylvie LORIDANT signale que le débroussaillage de la rue du cimetière n'a pas été fait
- Monsieur Nicolas HENOCQUE demande ce qu'il en est de la haie du cimetière de Grécourt, il a appelé la sous-préfecture et celle-ci lui a répondu que c'est une obligation de clôturer un cimetière. Monsieur le Maire répond que l'équipe ADI80 sera présente sur la commune en septembre et que l'on verra avec eux pour les travaux, il demande à Monsieur HENOCQUE si celui-ci est prêt à participer financièrement aux travaux, réponse de Monsieur HENOCQUE : à voir. Monsieur le Maire va demander un devis pour cette clôture.
- Monsieur le Maire informe que la cérémonie du 14 juillet aura bien lieu : 10h30 à Grécourt, 11h à Canisy et 11h30 à Hombleux suivit du pot de l'amitié si possibilité.
- Intervention de Monsieur LAIGLE, président des amis de l'école, présent en tant qu'administré signale au conseil que les parents n'auront pas à payer la part pour la sortie cinéma car elle va être prise en charge par l'association

**Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 21h15.**